



# communiqué

N°: 88  
No.:

Le 12 mai 1986

## OUVRAGE DE DÉRIVATION DE GARRISON

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le Très honorable Joe Clark, s'est réjoui de la signature aujourd'hui par le président Reagan d'un projet de loi autorisant la construction d'un ouvrage de dérivation, dans le Dakota du Nord, selon des plans modifiés s'appuyant sur le rapport présenté en décembre 1984 par la Commission Garrison. Dans le texte de la nouvelle loi, on a éliminé certains éléments importants du plan original de l'ouvrage de dérivation qui auraient pu ruiner la pêche commerciale et sportive dans ce secteur. Le nouveau plan offre un degré élevé d'assurance quant à la protection de l'environnement canadien.

"Le Canada est heureux que prenne maintenant force de loi le texte régissant la mise en application des principales clauses du rapport de la Commission Garrison de décembre 1984. Cette nouvelle loi apporte une solution efficace à l'un des sujets de friction les plus anciens et les plus épineux dans les relations canado-américaines" a déclaré M. Clark aujourd'hui.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a précisé que "la signature du projet de loi américain est bien accueillie par les Canadiens, particulièrement les Manitobains". Il a poursuivi en disant que "les efforts vigoureux et persévérants déployés par le gouvernement canadien et les gouvernements successifs du Manitoba ont été déterminants pour arriver à cette conclusion heureuse qui assure la protection de la Rivière Rouge et de tout le bassin de la Baie d'Hudson".

.../2

WARSAM